



FORCES MOTRICES DE LA GOUGRA SA SIERRE



RAPPORT DE GESTION 2025

73^e EXERCICE
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Photo page de couverture : Centrale de Mottec après réhabilitation, 2025

Administration de Forces Motrices de Gougtra SA

Au 31 décembre 2025

Mandat arrivant à
échéance à
l'Assemblée générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PLASCHY Michaël	Président, Head Hydro Power Generation Alpiq AG, Ollon VD	2028
MARET Stéphane	Vice-président, Directeur de FMV SA, Fully	2028
FELLAY François <i>Jusqu'au 26 mai 2025</i>	Directeur de OIKEN SA, Savièse	2025
MARRA Sylvia <i>Depuis le 26 mai 2025</i>	Directrice de OIKEN SA, Charrat	2027
HERREN Pierre-Alain	Head New Energy Solutions Alpiq AG, Villars-sur-Glâne	2026
HILDBRAND Urs	Responsable achat & gestion énergétique enalpin AG, Visp	2026
JAQUIER Sébastien	Head Business Controlling Alpiq AG, Mex	2027
MELLY David	Président de commune d'Anniviers Anniviers	2028
RODUIT Benjamin	Conseiller national Saillon	2028
ZUFFEREY Frédéric	Head of RES Integration Alpiq AG, Grandvaux	2026

DELEGUES DE L'ETAT DU VALAIS

EPINEY Grégoire	Secrétaire municipal, Anniviers
LANG Beat	Président de commune, Ergisch

SECRETAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EVEQUOZ Fanny, Vétroz

ORGANE DE REVISION

KPMG SA, Lausanne
Selon art. 727 et ss CO

DIRECTION

ZUBER Georges-Alain, Anniviers

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 mai 2026

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET POLITIQUE

L'économie mondiale en 2025 a été marquée par une forte volatilité, initialement déstabilisée par l'introduction de droits de douane quasi universels par les États-Unis. Malgré une incertitude politique accrue, la croissance de la zone euro est restée résiliente.

La demande d'électricité dans les principaux pays européens a poursuivi une légère progression en 2025 avec une hausse de +0.8 % (1.1% en 2024). Le paysage énergétique reste cependant marqué par la fragilité des ressources renouvelables. Contrairement à l'abondance de l'année précédente, la situation hydraulique en 2025 subit une sécheresse marquée. Cette exploitation intensive des barrages a été indispensable pour compenser un hiver sec et un net recul de la production éolienne.

Au premier trimestre 2025, l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas ont enregistré une production éolienne de 30 % à 40 % inférieure à celle de l'an dernier. L'arrêt de la centrale de Gösgen a accentué la tension au dernier trimestre 2025.

Ce contexte a contraint l'Europe à solliciter davantage ses réserves de gaz qui, au 04.02.2026, affichaient un taux de remplissage de 38 % contre 50 % l'année précédente. Malgré ce recours massif aux stocks hivernaux et la perspective de l'embargo sur le gaz russe en 2028, les marchés ne manifestent pas d'inquiétude majeure. Cette sérénité repose sur la solidité de l'approvisionnement en GNL qui sécurise les perspectives moyen terme.

En Suisse, une avancée majeure a été réalisée en 2024, avec l'adoption de la loi sur l'électricité, qui ancre légalement les projets

hydroélectriques issus de la « Table ronde sur l'énergie hydraulique » destinés à développer la production d'électricité en hiver. Les ordonnances d'application sont entrées en vigueur en 2025, d'autres suivront en 2026. Une autre étape importante pour le développement des énergies renouvelables en Suisse a été franchie le 26.09.2025, avec l'adoption par le Parlement du décret d'accélération des procédures. Celui-ci prévoit une simplification des procédures d'aménagement du territoire pour l'énergie hydraulique, la confirmation de la validité des avenants aux concessions hydroélectriques, le découplage des mesures compensation écologique de la procédure d'autorisation des projets et une limitation du nombre d'instances de recours ouvertes aux ONG. Le 04.12.2025, le Conseiller fédéral Röstli a invité les acteurs du secteur à discuter de l'état d'avancement des projets de la Table ronde, qui ne progressent pas aussi vite que prévu. Un processus doit désormais déterminer dans quelle mesure la liste des projets doit être adaptée.

Le 13.06.2025, le Conseil fédéral a soumis l'accord sur l'électricité à consultation, qui a recueilli un large soutien (75 % des réponses). Une grande majorité demande toutefois des modifications dans sa mise en œuvre au niveau national. Les délibérations parlementaires auront lieu en 2026 et un référendum sera organisé probablement en 2028. L'accord vise à renforcer la sécurité de l'approvisionnement en électricité, à simplifier le commerce d'électricité et à garantir la stabilité du réseau.

LA SOCIETE – FORCES MOTRICES DE LA GOUGRA SA

FONCTIONNEMENT

L'aménagement hydroélectrique recueille les eaux d'un bassin versant de plus de 250 km². Les eaux de la Gougra sont captées par gravité dans le lac de Moiry. Le barrage de Tourtemagne, quant à lui, retient les eaux de la vallée supérieure de Tourtemagne pour les refouler sur Anniviers. Les eaux de la Navizence peuvent en revanche être

pompées depuis Mottec jusqu'au barrage de Moiry.

Depuis le barrage de Moiry, les eaux sont ensuite acheminées vers les trois centrales hydroélectriques de Mottec, Vissoie et Navizence.

CONCESSIONS

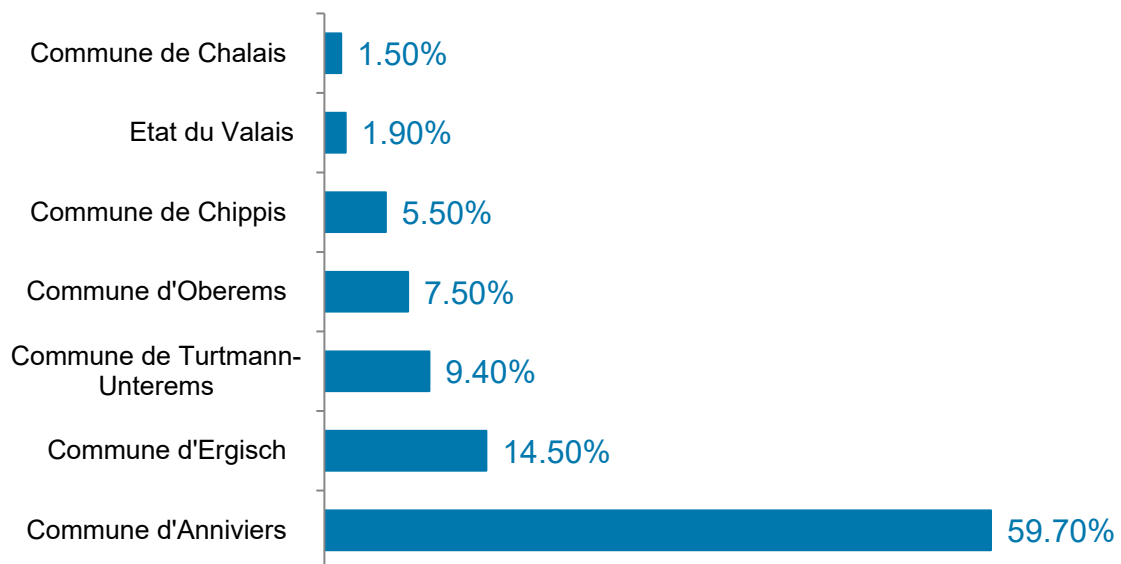
Paliers supérieurs

Pour les centrales de Mottec, Vissoie et Lona, le Conseil d'Etat valaisan a fixé en date du 9 juillet 1969, la mise en service officielle de ces installations rétroactivement au 1^{er} janvier 1960. Par conséquent, la date d'échéance a été harmonisée et fixée au 31 décembre 2039.

Palier inférieur

Les eaux de la Navizence, exploitées dans le cadre des installations existantes de l'aménagement Chippis-Navizence (centrale de Navizence, réhabilitée entre 2010 et 2013) ont fait l'objet d'une concession en 2004 pour une nouvelle période échéant le 20 avril 2084.

COLLECTIVITES CONCEDANTES



*Selon répartition des puissances théoriques des redevances hydrauliques 2025

ACTIONNARIAT

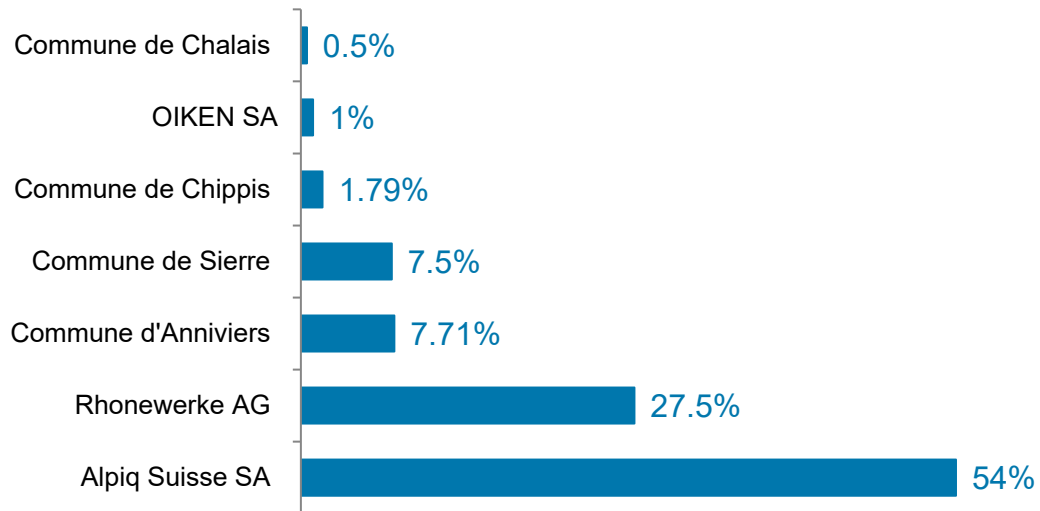
L'ensemble de l'énergie produite par Forces Motrices de la Gougra SA est intégralement livré aux sept entités actionnaires qui composent son capital. Ces actionnaires

bénéficient directement de cette production, laquelle est répartie proportionnellement à leur participation respective au capital-actions.

Grâce à cette structure, Forces Motrices de la Gougra SA s'inscrit dans un modèle de partenariat solide et durable, qui vise à optimiser la gestion et l'exploitation des ressources hydrauliques au bénéfice de ses

actionnaires.

Les sept actionnaires auxquels cette énergie est livrée sont les suivants :



EXPLOITATION

CONDUITE ET ENTRETIEN COURANT

La gestion administrative, technique et énergétique est confiée à Alpiq SA. Les activités d'entretien, de maintenance et d'exploitation des installations de production sont assurées par HYDRO Exploitation SA et, pour les postes et les lignes par FMV SA.

INTEMPERIES JUIN 2024

Les intempéries de juin 2024 ont causé d'importants dégâts sur plusieurs

installations. Les travaux de protection contre les crues sur la Navizence se sont poursuivis en 2025 et plusieurs mesures ont été mises en œuvre sur des sites sensibles. Des dispositifs de protection tels que des batardeaux, des portes étanches, des filets et des digues ont été installés ou renforcés afin de réduire les risques liés aux événements hydrologiques extrêmes. A Pâques 2025, des fortes chutes de neiges ont généré des coupures électriques et des dégâts. Le groupe auxiliaire de Vissoie a été remis en service en septembre 2025.

LES PROJETS DE GOUGRA

REHAUSSEMENT DU BARRAGE DE MOIRY (projet RBM)

Le projet de rehaussement du barrage de Moiry a poursuivi son avancement avec des études approfondies, incluant des investigations géologiques et la prise en compte des nouvelles exigences sismiques. La hauteur de rehaussement a été définie à environ neuf mètres avec une nouvelle pompe à Mottec, l'objectif étant d'augmenter

la capacité de stockage et la flexibilité de l'aménagement.

REHABILITATION DE LA CHUTE DE TSARMETTE (projet RCT)

La réhabilitation de la chute de Tsarmette a été menée à bien et l'ouvrage a été remis en exploitation en juin 2025. Les travaux ont porté notamment sur le remplacement et la révision de vannes ainsi que sur des

traitements anticorrosion de puits blindé de Tsarmette. Malgré la complexité du chantier et un report d'une année, les délais d'indisponibilité ont été respectés et les coûts ont été pratiquement maîtrisés.

REHABILITATION DE LA CHUTE DE BARNEUSA (projet RCB)

La réhabilitation de la chute de Barneusa s'est poursuivie avec des interventions sur la conduite forcée avec notamment le remplacement d'une quarantaine de sellettes. Les travaux d'anticorrosion ont débuté. Une vanne du répartiteur de Mottec a été démontée pour être révisée. Le projet avance conformément au planning prévu.

REHABILITATION DES GROUPES DE LA CENTRALE DE MOTTEC (projet RGM)

À la centrale de Mottec, la réhabilitation des groupes est achevée avec une Inauguration lors de l'AG de 2024. Des travaux complémentaires ont été réalisés afin de répondre aux exigences de la SUVA, ce qui a

permis l'obtention de l'autorisation d'exploiter début 2026.

REHABILITATION DES GROUPES DE VISSOIE (projet RGV)

La réhabilitation du groupe 2 a été finalisée avec une remise en service durant l'été 2025. La marche probatoire s'est déroulée de manière satisfaisante et l'exploitation est désormais stable. La fabrication des équipements du groupe 3 s'est poursuivie en parallèle.

GALERIE VISSOIE-NIOUC (projet GVN)

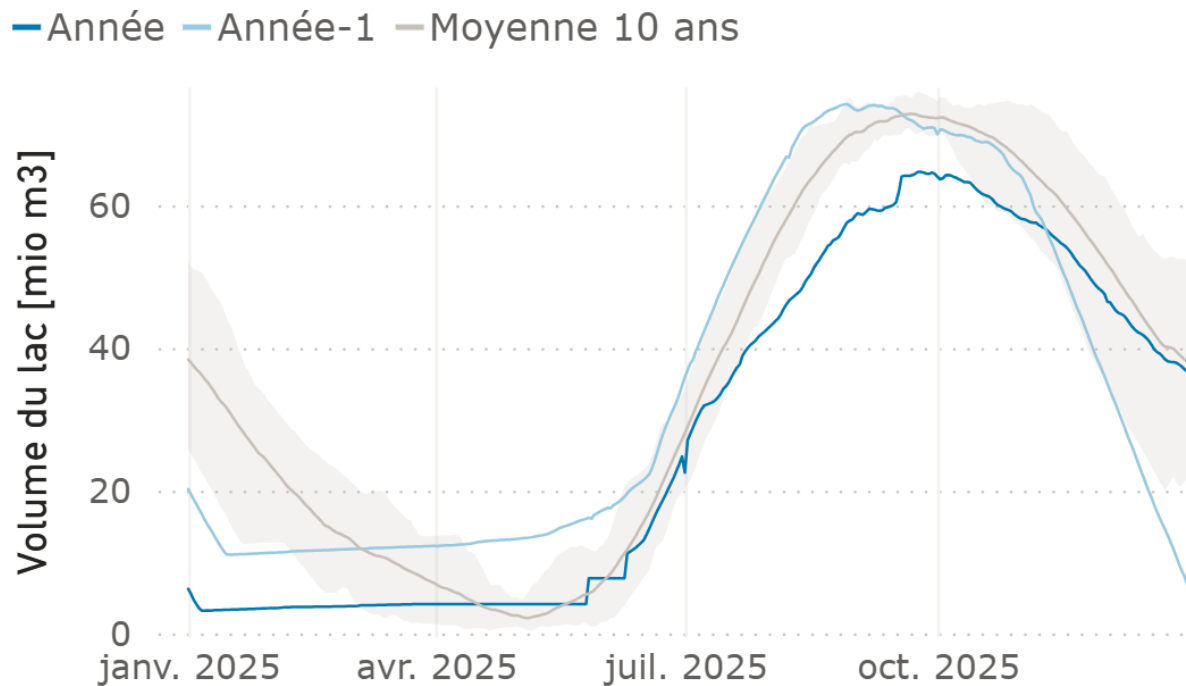
Le projet de la galerie Vissoie–Niouc a progressé avec la finalisation des études et la poursuite de la procédure d'autorisation.

ANTICORROSION DU REPARTI-TEUR DE NAVIZENCE (projet ARN)

Enfin, les travaux d'anticorrosion du répartiteur de Navizence sont terminés.

HYDROLOGIE

VOLUME DU LAC DE MOIRY



Les années 2024 et 2025 ont été impactées par le projet RCT nécessitant l'arrêt de la chute Moiry-Mottec sur 6 mois. A partir de la fin juin 2025, le remplissage a été quelque peu

perturbé par les faibles apports ne permettant pas un remplissage complet. Son volume a atteint en fin d'année 36,47 mio de m³, pour un niveau d'eau de 2'214 m.s.m.

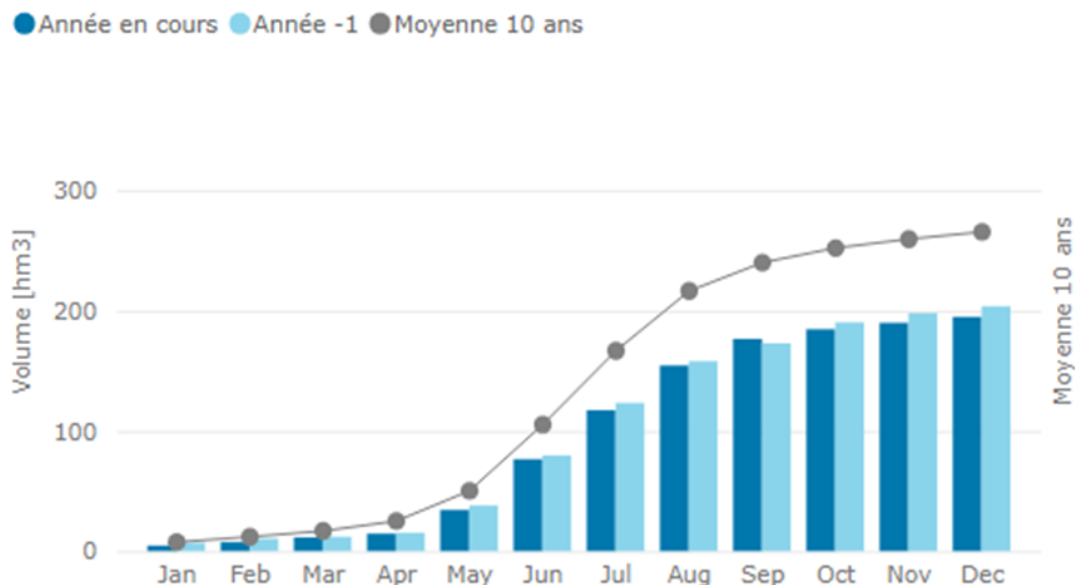
APPORTS NATURELS

Les apports naturels totaux du bassin de la Gougra s'élèvent à 194,9 millions de m³ en 2025, nettement en dessous de la moyenne décennale (265,5 mio de m³) et en recul par

rapport à l'année précédente (exercice 2024 : 203.7 mio de m³).

L'indice d'hydraulicité atteint 73 %, reflétant une année globalement déficitaire en apports hydriques.

APPORTS DU LAC DE MOIRY



APPORTS PAR LIEUX

Les apports naturels de l'aménagement de Gougra proviennent de plusieurs sous-bassins distincts qui alimentent le système hydrique.

La répartition géographique des apports met en évidence le rôle prépondérant de certains bassins versants. Mottec représente la contribution la plus importante, avec 106.5 mio de m³, soit plus de la moitié des apports totaux. Viennent ensuite Tourtemagne avec 47.56 mio de m³, puis le bassin de Moiry dont les apports atteignent 28.45 mio de m³. Enfin, Vissoie

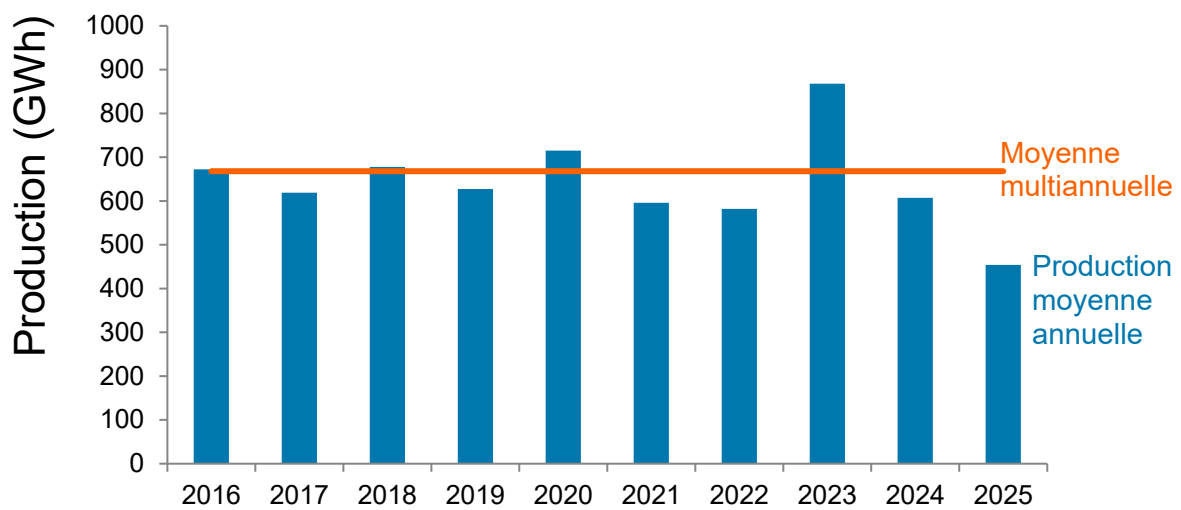
apporte 12 mio de m³, constituant la part la plus modeste, mais néanmoins significative pour l'équilibre global du système.

Cette distribution reflète les caractéristiques hydrologiques propres à chaque zone : étendue des bassins versants, altitude, enneigement hivernal, dynamique de fonte nivale et épisodes de précipitations. L'ensemble de ces apports conditionne le remplissage du lac, la disponibilité en eau pour la production et la flexibilité de l'exploitation au cours de l'année.

PRODUCTION D'ENERGIE

Dans ce contexte hydrologique restreint, la production annuelle turbinée s'établit à 453,9 GWh, en recul par rapport à 2024 (607 GWh) et à la moyenne décennale (~675 GWh). Cette baisse résulte directement du déficit d'apports et des conditions d'exploitation. Le pompage annuel s'élève pour sa part à -28 GWh, cohérent avec la gestion énergétique du système.

Ainsi, malgré une hydraulicité réduite, l'exploitation 2025 démontre une adaptation efficace des installations, garantissant un niveau de production optimisé au regard des conditions hydrologiques rencontrées et des contraintes d'exploitation (projets RCT et RGV).



ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est l'organe chargé de la haute direction de la société. Il prend toutes les décisions fondamentales relatives à l'activité de la société et décide de toutes les affaires qui ne sont pas attribuées à un autre organe par la loi, les statuts ou le règlement d'organisation. En 2025, le Conseil d'administration de GOUGRA s'est réuni à trois reprises.

Il est constitué de cinq représentants d'Alpiq, deux représentants de Rhowag, deux représentants des Communes et de Oiken, et, enfin, de deux délégués de l'Etat du Valais présents avec voix consultative, mais sans droit de vote.

Pour mémoire, l'Assemblée du 26 mai 2025 a réélu pour une période de trois ans MM. Michaël Plaschy, Stéphane Maret, David Melly et Benjamin Roduit comme administrateur. A la suite de la démission de M. François Fellay, Mme Sylvia Marra a été élue en qualité d'administrateur

représentante de l'actionnaire Oiken pour la durée résiduelle du mandat de son prédécesseur. Enfin, elle a désigné la fiduciaire KPMG SA comme organe de révision pour l'exercice 2024.

Les mandats d'administrateurs de MM. Pierre-Alain Herren, Urs Hildbrand et Frédéric Zufferey arrivent à échéance en 2026. L'Assemblée générale du 26 mai 2026 devra donc renouveler leurs mandats d'administrateurs ou nommer leurs successeurs.

La marche opérationnelle de la société est assurée par M. Georges-Alain Zuber, directeur de la société.

Le Conseil d'administration remercie tous les collaborateurs d'HYDRO Exploitation SA et les mandataires Alpiq et FMV qui se sont engagés avec efficacité et constance pour le bon fonctionnement de la société.

EVALUATION DES RISQUES

La gestion des actifs de GOUGRA s'inscrit dans le périmètre de certification d'Alpiq pour l'Asset Management selon les normes ISO 9001, ISO 55001 et ISO 14001. Ces certifications permettent de poursuivre les réflexions sur l'optimisation de la maintenance en fonction de la performance, tout en maximisant la valeur des actifs en tenant compte des coûts, des disponibilités (revenus) et des risques, ainsi qu' en garantissant la sécurité des personnes et des biens.

Dans le cadre de ses activités, la société est exposée à des risques stratégiques et opérationnels, notamment les risques naturels, les risques liés à l'exploitation (politique et stratégie de maintenance), les risques liés aux projets ainsi que les risques réglementaires et administratifs. En revanche, en tant que société de partenaires, elle n'est pas exposée aux risques liés à l'accès au marché ou aux

fluctuations des prix pour la vente de l'énergie produite.

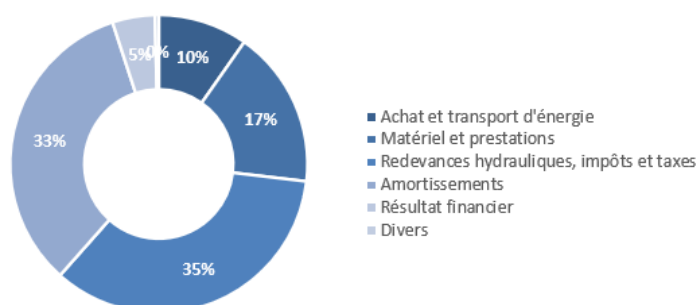
Le Conseil d'administration définit les principes de la politique de gestion des risques. Il fixe les règles concernant l'identification systématique des risques, leur évaluation, leur priorisation, l'analyse de leur impact potentiel sur l'ensemble de l'entreprise ainsi que les mesures de traitement et de suivi des risques identifiés.

Chaque année, la direction procède à une évaluation des risques d'exploitation. Le recensement systématique, l'analyse et la priorisation des risques aboutissent à l'élaboration d'une cartographie des risques. Des mesures concrètes pour gérer ces risques sont ensuite examinées et mises en œuvre. Étant donné les hypothèses retenues sur l'évolution future des risques, cette évaluation reste sujette à une certaine incertitude.

SITUATION FINANCIERE

STRUCTURE DES COUTS 2025

La répartition des charges pour l'exercice 2025 est illustrée par le graphique suivant.



COMPTE DE RESULTAT

Les contributions des partenaires pour la couverture des charges se sont élevées à CHF 33'103'361.-, soit en diminution de CHF 771'499.- par rapport à l'exercice précédent. Cet écart résulte de nombreuses variations dont :

- une baisse des charges d'exploitation de CHF 1'723'437.-, dont notamment :
 - hausse de la rubrique achat et transport d'énergie pour CHF 1'247'399.- ;
 - baisse de la rubrique matériel et prestations pour CHF 3'191'931.- ;
 - hausse des amortissements pour CHF 353'098.- ;
- une baisse des produits exceptionnels de CHF 907'630.- ;
- une baisse du résultat de CHF 70'000.-.

Pour l'exercice 2025, le résultat est déterminé selon la méthode du prix de revient majoré de 10%, soit un bénéfice de CHF 3'010'000.- (2024 : 3'080'000.-).

BILAN

Les investissements de l'année se sont montés à CHF 24'643'613.-.

Au cours de l'exercice, la société a conclu trois nouveaux prêts à long terme d'un montant total de CHF 29'000'000.-. Quant à l'emprunt à court terme figurant au bilan au premier janvier pour CHF 25'000'000.-, il a été remboursé.

Au 31.12.2025, les dettes financières présentent un solde de CHF 114'000'000.-, soit une hausse de CHF 4'000'000.- par rapport à l'exercice 2024.

Forces Motrices de la Gougra SA, Sierre

Compte de résultat

	Note	2025 CHF	2024 CHF
Contributions en couverture des charges	1	33'103'361	33'874'860
Autres produits d'exploitation	2	920'500	1'061'280
Total des produits d'exploitation		34'023'861	34'936'140
Achat et transport d'énergie	3	-2'936'969	-1'689'570
Matériel et prestations		-5'387'153	-8'579'084
Impôt spécial, redevances hydrauliques et divers	4	-8'698'481	-8'817'670
Impôts sur le capital, foncier et taxes diverses	5	-1'148'510	-1'163'486
Autres charges d'exploitation		-815'348	-813'186
Amortissements	13 + 14	-10'047'290	-9'694'192
Total des charges d'exploitation		-29'033'751	-30'757'188
Résultat d'exploitation		4'990'110	4'178'952
Produits financiers	6	75'347	32'598
Charges financières	7	-1'466'180	-1'428'907
Résultat financier		-1'390'833	-1'396'309
Résultat ordinaire		3'599'277	2'782'643
Produits exceptionnels	8	8'891	916'521
Charges exceptionnelles	9	0	-6'679
Résultat exceptionnel		8'891	909'842
Résultat avant impôt sur le bénéfice		3'608'168	3'692'485
Impôt sur le bénéfice	10	-598'168	-612'485
Résultat de l'exercice		3'010'000	3'080'000
Nombre d'actions en circulation		5'000'000	5'000'000
Résultat par action *		0.60	0.62

* Il n'existe pas d'instruments financiers avec effet dilutif

Forces Motrices de la Gougra SA, Sierre

Bilan

	Note	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Actif			
Liquidités		3'270'035	7'436'303
Créances résultant de livraisons et de prestations	11	251'603	1'553'497
Autres créances à court terme		145'539	226'232
Actifs de régularisation	12	2'342'967	3'158'838
Total de l'actif circulant		6'010'144	12'374'870
Immobilisations financières		1'560'001	1'560'001
Immobilisations corporelles	13	185'433'891	170'084'709
Immobilisations incorporelles	14	2'910'335	3'000'554
Total de l'actif immobilisé		189'904'227	174'645'264
Total de l'actif		195'914'371	187'020'134
Passif			
Dettes résultant de livraisons et de prestations	15	1'139'466	2'782'836
Dettes financières à court terme	17	0	25'000'000
Autres dettes à court terme		3'341	0
Passifs de régularisation	16	19'255'967	12'806'701
Provisions à court terme	18	1'001'997	0
Total des engagements à court terme		21'400'771	40'589'537
Dettes financières à long terme	17	114'000'000	85'000'000
Provisions à long terme	18	0	1'001'997
Total des engagements à long terme		114'000'000	86'001'997
Capital-actions	19	50'000'000	50'000'000
Réserve légale issue du bénéfice		7'493'300	7'339'300
Bénéfice reporté		10'300	9'300
Bénéfice de l'exercice		3'010'000	3'080'000
Total des fonds propres		60'513'600	60'428'600
Total du passif		195'914'371	187'020'134

Forces Motrices de la Gougra SA, Sierre

Tableau de flux de trésorerie

	Note	2025 CHF	2024 CHF
Résultat de l'exercice		3'010'000	3'080'000
Amortissements	13 + 14	10'047'290	9'694'192
Intérêts intercalaires		-662'640	-363'649
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		1'301'894	-1'503'827
Variation des autres créances		80'693	-180'727
Variation des actifs de régularisation		815'871	1'397'994
Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations		-1'643'370	1'843'613
Variation des autres dettes		3'341	-247'341
Variation des passifs de régularisation		6'449'266	-2'176'421
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		19'402'345	11'543'834
Variation des immobilisations corporelles	13	-24'643'613	-22'395'290
- dont versements pour investissements		-24'643'613	-22'395'290
Flux de trésorerie provenant des investissements		-24'643'613	-22'395'290
Distribution de bénéfice aux actionnaires		-2'925'000	-3'100'000
Nouveaux engagements financiers	17	29'000'000	31'500'000
Remboursement engagements financiers	17	-25'000'000	-17'500'000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		1'075'000	10'900'000
Variation des liquidités		-4'166'268	48'544
Solde en début d'exercice		7'436'303	7'387'759
Solde en fin d'exercice		3'270'035	7'436'303

Forces Motrices de la Gougra SA, Sierre

Tableau de variation des fonds propres

Fonds propres en CHF	Capital-actions	Réserve légale issue du bénéfice	Bénéfice reporté	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.01.2024	50'000'000	7'176'000	3'272'600	60'448'600
Attribution à la réserve légale	0	163'300	-163'300	0
Distribution de dividende 2023	0	0	-3'100'000	-3'100'000
Résultat de l'exercice	0	0	3'080'000	3'080'000
Capitaux propres au 31.12.2024	50'000'000	7'339'300	3'089'300	60'428'600
Capitaux propres au 01.01.2025	50'000'000	7'339'300	3'089'300	60'428'600
Attribution à la réserve légale	0	154'000	-154'000	0
Distribution de dividende 2024	0	0	-2'925'000	-2'925'000
Résultat de l'exercice	0	0	3'010'000	3'010'000
Capitaux propres au 31.12.2025	50'000'000	7'493'300	3'020'300	60'513'600

Forces Motrices de la Gougra SA, Sierre

Annexe aux comptes

Informations générales

Forces Motrices de la Gougra SA est gérée comme une société de partenaires. Ce mode de gestion se caractérise par le fait que les actionnaires se sont engagés à prendre livraison de la production totale d'énergie, proportionnellement à leur participation au capital-actions, et qu'en contrepartie, ils s'engagent, dans les mêmes proportions, à couvrir les charges annuelles (maintenance, amortissements, redevances hydrauliques, intérêts, etc.).

Pour des motifs uniquement fiscaux, les charges annuelles sont majorées afin de présenter un bénéfice imposable au siège social de la société.

Par ce mécanisme de couvertures des charges, tous les coûts encourus par Forces Motrices de la Gougra SA – y compris le résultat fixé pour des raisons fiscales – sont couverts directement et intégralement par les partenaires/actionnaires, indépendamment du volume d'énergie produit et de sa valeur reprise par les partenaires. Le mode de gestion défini contractuellement prévoit que Forces Motrices de la Gougra SA met uniquement à disposition ses équipements aux partenaires et que ces derniers disposent de l'énergie produite.

En conséquence, les résultats publiés – y compris les éventuels dividendes versés aux actionnaires – ne reflètent pas la situation économique de la production de Forces Motrices de la Gougra SA. Cette production est valorisée exclusivement par ses actionnaires. Forces Motrices de la Gougra SA ne négociant pas et ne commercialisant pas l'énergie qu'elle produit, elle ne peut être ni bénéficiaire ni déficitaire. Les conditions du marché de l'électricité sont sans effet sur les comptes de la société de partenaires et se ressentent uniquement au niveau des comptes des actionnaires.

Principes régissant l'établissement des comptes annuels

Base de présentation

Forces Motrices de la Gougra SA est une société de droit suisse dont le siège est à Sierre (Suisse).

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations) et dans le respect de l'intégralité du référentiel Swiss GAAP RPC. Ils donnent une image fidèle et conforme à la réalité du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise.

Aucun changement des normes comptables Swiss GAAP RPC n'a été publié ni annoncé durant l'exercice sous revue. Il n'y a pas eu de modification des principes comptables par rapport à l'année dernière.

Conversion de monnaies étrangères

Les actifs et engagements en monnaies étrangères existant lors de la clôture annuelle sont convertis aux cours en vigueur à la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction ou au cours moyen du mois durant lequel la transaction a eu lieu.

Les gains ou pertes de change réalisés sur les devises étrangères sont enregistrés dans le résultat de l'exercice. Les gains ou pertes de change non réalisés sont portés au bilan.

Forces Motrices de la Gougra SA, Sierre

Annexe aux comptes

Transactions avec des parties liées

Les transactions suivantes sont considérées comme étant des transactions avec des parties liées de la société :

- les transactions avec les actionnaires de la société (note 19) ;
- les transactions avec les sociétés qui sont consolidées selon la méthode globale au sein du même groupe qu'un actionnaire ;
- les transactions avec des entités contrôlées, de manière directe ou indirecte, par des parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

Information sectorielle

Forces Motrices de la Gougra SA est active dans un seul secteur ; la production d'énergie en vue de la fournir à ses actionnaires-partenaires. Il n'existe dès lors pas de comptes sectoriels.

Principes d'évaluation

Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités comprennent le solde en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements financiers à court terme, jusqu'à 90 jours, auprès de banques. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Créances résultant de livraisons et de prestations

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Les débiteurs qui présentent un risque de crédit font l'objet de réévaluations individuelles.

Immobilisations financières

Les titres et immobilisations financières détenus à long terme sont évalués au coût d'acquisition, déduction faite de pertes de valeur éventuelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur coût d'acquisition ou de construction, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires. Les dépenses de remplacement et de rénovation sont portées au bilan lorsqu'elles prolongent la durée d'utilité ou augmentent le niveau de performance de l'objet.

Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation économique-technique ou, en cas d'installations d'exploitation soumises au droit de retour, au maximum sur la durée de la concession ou à la valeur résiduelle négociée avec les autorités concédantes.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et amorti sur sa durée d'utilité.

Forces Motrices de la Gougra SA, Sierre

Annexe aux comptes

Les durées d'amortissement pour chaque catégorie d'installations sont comprises dans les plages suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement
Terrains	-
Terrains (concedés)	40 - 80 ans
Retenues d'accumulation, galeries d'amenée	40 - 80 ans
Installations de transport d'énergie	15 - 40 ans
Installations de production, de sécurité, d'exploitation et de conduite technique	15 - 60 ans
Bâtiments	50 - 80 ans
Mobilier, véhicules	5 - 10 ans

Les installations en construction figurent au bilan à la valeur de construction, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Durant la période de construction, aucun amortissement n'est effectué.

Afin de tenir compte du coût de l'immobilisation de capitaux durant la construction, dans le cas de projets d'investissement qui s'étalent sur le long terme, des intérêts intercalaires sont intégrés au coût de construction couvrant la période des travaux de préparation et de construction jusqu'à la mise en exploitation.

Subventions publiques

Les subventions publiques liées à des actifs peuvent être soit compensées avec de l'actif (comptabilisation au net), soit comptabilisées au passif (comptabilisation au brut) et doivent être amorties par le biais du compte de résultat sur la durée de l'actif selon le droit d'option défini par la Swiss GAAP RPC 28. Les Forces Motrices de la Gougra SA ont choisi l'option de la comptabilisation au net.

Immobilisations incorporelles

Les concessions liées à l'exploitation des installations détenues en propre sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et amorties linéairement à partir de leur mise en vigueur et sur toute la durée de la concession, déduction faite de pertes de valeur éventuelles.

Dépréciations d'actifs

Il est vérifié à chaque date du bilan s'il existe des signes que la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur réalisable. En cas de perte de valeur, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée sur le résultat de la période.

Engagements

Les engagements incluent les dettes à court et long terme qui sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Forces Motrices de la Gougra SA, Sierre

Annexe aux comptes

Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe une obligation probable et justifiée résultant d'un événement passé dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable. L'évaluation de la provision se base sur l'estimation de la sortie de trésorerie nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Comptabilisation des produits

Forces Motrices de la Gougra SA étant gérée comme une société de partenaires, les contributions en couverture des charges représentent la principale source de revenus de la société. Ces contributions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les charges d'exploitation ont été reconnues.

Les autres produits d'exploitation comprennent les produits de ventes et des prestations de services. Les produits de ventes sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages liés aux produits sont transférés à l'acquéreur, généralement après la livraison. Les produits des prestations de services sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les services ont été fournis.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels et autres engagements ne devant pas être portés au bilan, pour lesquels les sorties de trésorerie sont jugées peu probables, ne figurent pas au bilan. En revanche, le volume des engagements conditionnels existant à la date de clôture du bilan et des autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels. L'évaluation s'effectue en fonction de la probabilité du montant des prestations et des coûts unilatéraux futurs.

Forces Motrices de la Gougra SA, Sierre

Annexe aux comptes

Notes relatives aux comptes annuels

1. Contributions en couverture des charges

Les frais annuels non couverts par les autres produits d'exploitation, les produits financiers ainsi que les produits hors exploitation, uniques et hors période sont pris en charge par les partenaires selon le règlement contractuel en vigueur.

	2025	2024
	CHF	CHF
Contributions en couverture des charges	30'629'293	32'625'669
Energie de pompage et de restitutions	2'474'068	1'249'191
Total	33'103'361	33'874'860

2. Autres produits d'exploitation

	2025	2024
	CHF	CHF
Navizence - Rétribution à prix coûtant (RPC)	216'510	101'090
Moiry - Système de rétribution de l'injection (SRI)	124'808	122'516
Autres ventes d'électricité	26'894	3'778
Autres produits d'exploitation	499'974	463'582
Produits d'assurances	41'000	360'000
Produits d'immeubles	11'314	10'314
Total	920'500	1'061'280

L'indemnité d'assurance perçue en 2025 est liée à l'incident survenu en 2023 concernant la pompe siphon de la centrale de Mottec. Celle perçue en 2024 concerne quant à elle l'incident de 2023 survenu sur le labyrinthe de la pompe d'accumulation de la centrale de Mottec.

3. Achat et transport d'énergie

	2025	2024
	CHF	CHF
Energie de pompage	1'382'868	139'911
Energie de restitution	1'091'200	1'109'280
Autres charges d'énergie	5'079	8'169
Participation frais de gestion énergétique	162'000	150'000
Coûts du réseau	295'822	282'210
Total	2'936'969	1'689'570

Forces Motrices de la Gougra SA, Sierre

Annexe aux comptes

4. Impôt spécial, redevances hydrauliques et divers

	2025 CHF	2024 CHF
Impôt spécial	5'253'620	5'315'334
Redevances hydrauliques	3'444'861	3'502'336
Total	8'698'481	8'817'670

L'impôt spécial est versé au Canton (60%) et les redevances hydrauliques le sont aux communes concédantes (40%) à titre d'indemnisation pour l'utilisation des forces hydrauliques disponibles sur la base du taux maximal de CHF/kW_{th} 110.-.

À la suite des intempéries survenues en juin 2024 dans le Val d'Anniviers, une incertitude subsiste quant au traitement de certains volumes d'eau non captés dans le cadre du calcul des redevances hydrauliques et de l'impôt spécial.

Un engagement conditionnel y relatif est présenté dans les informations complémentaires.

5. Impôts sur le capital, foncier et taxes diverses

	2025 CHF	2024 CHF
Impôt sur le capital	253'454	260'601
Impôts foncier	893'004	901'200
Taxes diverses	2'052	1'685
Total	1'148'510	1'163'486

6. Produits financiers

	2025 CHF	2024 CHF
Dividendes HYDRO Exploitation SA	74'750	32'500
Autres produits financiers	554	98
Gains de change	43	0
Total	75'347	32'598

7. Charges financières

	2025 CHF	2024 CHF
Intérêts sur emprunts tiers	2'114'896	1'729'344
Intérêts sur emprunts actionnaires	0	47'806
Intérêts activés	-662'640	-363'649
Intérêts de retard	0	6'251
Frais bancaires	12'554	8'236
Pertes de change	1'370	919
Total	1'466'180	1'428'907

Forces Motrices de la Gougra SA, Sierre

Annexe aux comptes

8. Produits exceptionnels

	2025 CHF	2024 CHF
Produit d'impôt des exercices antérieurs	8'891	0
Intérêts sur impôt spécial contesté 2011-2022	0	247'937
Ajustement impôt spécial contesté 2011-2022	0	529'790
Ajustement redevances hydrauliques 2012-2013	0	130'800
Intérêts sur redevances du Rhône 2017-2021	0	7'994
Total	8'891	916'521

Suite à l'arrêt du 5 janvier 2024 rendu par le Tribunal fédéral, qui a donné raison aux Forces Motrices de la Gougra SA dans sa contestation des taxations effectuées par le Service cantonal de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH), ce dernier a établi de nouveaux décomptes. Cela a conduit à un produit exceptionnel de CHF 916'521 sur l'exercice 2024 couvrant la période de 2011 à 2022.

9. Charges exceptionnelles

	2025 CHF	2024 CHF
Intérêts de retard sur déversements intempéries 2018-2019	0	6'679
Total	0	6'679

10. Impôt sur le bénéfice

	2025 %	2024 %
Taux d'impôt sur le bénéfice	16.58	16.59

L'impôt sur le bénéfice est calculé sur la base du bénéfice ressortant des comptes annuels de CHF 3'010'000 qui repose sur l'application de la méthode du coût de revient majoré.

11. Créances résultant de livraisons et de prestations

	2025 CHF	2024 CHF
Tiers	231'852	166'130
Actionnaires	19'751	1'387'367
Total	251'603	1'553'497

12. Actifs de régularisation

	2025 CHF	2024 CHF
Tiers	2'208'725	2'202'647
Actionnaires	134'242	956'191
Total	2'342'967	3'158'838

Forces Motrices de la Gougra SA, Sierre

Annexe aux comptes

13. Immobilisations corporelles

Exercice courant

Immobilisations en CHF	Installations en exploitation	Installations en construction	Total
Immobilisations brutes au 31.12.24	326'044'695	24'371'571	350'416'266
Entrées	12'133'397	12'510'216	24'643'613
Intérêts intercalaires	0	662'640	662'640
Sorties	-499'540	0	-499'540
Transfert	13'821'829	-13'821'829	0
Immobilisations brutes au 31.12.25	351'500'381	23'722'598	375'222'979
Fonds d'amortissements au 31.12.24	180'331'557	0	180'331'557
Amortissements planifiés	9'889'294	0	9'889'294
Amortissements non planifiés	67'777	0	67'777
Sorties	-499'540	0	-499'540
Fonds d'amortissements au 31.12.25	189'789'088	0	189'789'088
Immobilisations nettes au 31.12.25	161'711'293	23'722'598	185'433'891
<i>Immobilisations nettes au 31.12.24</i>	<i>145'713'138</i>	<i>24'371'571</i>	<i>170'084'709</i>

Les installations en construction incluent notamment les frais d'études de la nouvelle galerie Vissoie-Niouc (GVN) pour MCHF 1.7, les investissements de réhabilitation des groupes de la centrale de Mottec (RGM) pour MCHF 0.2, de réhabilitation des groupes de la centrale de Vissoie (RGV) pour MCHF 6.6, de réhabilitation de la chute de Barneusa-Mottec (RCB) pour MCHF 6.5, de réhabilitation de la chute de Tsarmette-Mottec (RCT) pour MCHF 0.3 et de rehaussement du barrage de Moiry (RBM) pour MCHF 1.3. Les contributions de l'OFEN reçue en 2025 pour MCHF 3.4 viennent en diminution des investissements (les contributions 2024 s'élevaient à MCHF 2.2).

Dans le cadre des travaux réalisés pour l'investissement du projet « NCN - Nouvelle Centrale Navizence », les injecteurs des groupes 1 à 3 ont été partiellement remplacés. Les immobilisations concernées n'étant pas entièrement amorties, leur valeur nette comptable résiduelle, s'élevant à CHF 67'777, a été sortie des actifs et comptabilisée en charges au cours de l'exercice.

Forces Motrices de la Gougra SA, Sierre

Annexe aux comptes

Exercice précédent

Immobilisations en CHF	Installations en exploitation	Installations en construction	Total
Immobilisations brutes au 31.12.23	354 535 074	20 448 038	374 983 112
Entrées	8 235 454	14 159 835	22 395 289
Intérêts intercalaires	0	363 649	363 649
Sorties	-46 828 784	-497 000	-47 325 784
Transfert	10 102 951	-10 102 951	0
Immobilisations brutes au 31.12.24	326 044 695	24 371 571	350 416 266
Fonds d'amortissements au 31.12.23	218 053 434	0	218 053 434
Amortissements planifiés	9 106 907	0	9 106 907
Sorties	-46 828 784	0	-46 828 784
Fonds d'amortissements au 31.12.24	180 331 557	0	180 331 557
Immobilisations nettes au 31.12.24	145 713 138	24 371 571	170 084 709
<i>Immobilisations nettes au 31.12.23</i>	<i>136 481 640</i>	<i>20 448 038</i>	<i>156 929 678</i>

14. Immobilisations incorporelles

Exercice courant

Immobilisations en CHF	Concessions	Total
Immobilisations brutes au 31.12.24	6'020'760	6'020'760
Immobilisations brutes au 31.12.25	6'020'760	6'020'760
Fonds d'amortissements au 31.12.24	3'020'206	3'020'206
Amortissements planifiés	90'219	90'219
Fonds d'amortissements au 31.12.25	3'110'425	3'110'425
Immobilisations nettes au 31.12.25	2'910'335	2'910'335
<i>Immobilisations nettes au 31.12.24</i>	<i>3'000'554</i>	<i>3'000'554</i>

Forces Motrices de la Gougra SA est au bénéfice de concessions pour l'utilisation de forces hydrauliques dont la première échéance est 2039.

Forces Motrices de la Gougtra SA, Sierre

Annexe aux comptes

Exercice précédent

Immobilisations en CHF	Installations en exploitation	Total
Immobilisations brutes au 31.12.23	6'020'760	6'020'760
Immobilisations brutes au 31.12.24	6'020'760	6'020'760
Fonds d'amortissements au 31.12.23	2'929'922	2'929'922
Amortissements planifiés	90'284	90'284
Fonds d'amortissements au 31.12.24	3'020'206	3'020'206
Immobilisations nettes au 31.12.24	3'000'554	3'000'554
<i>Immobilisations nettes au 31.12.23</i>	<i>3'090'838</i>	<i>3'090'838</i>

15. Dettes résultant de livraisons et de prestations

	2025 CHF	2024 CHF
Tiers	1'139'121	2'781'907
Actionnaires	345	929
Total	1'139'466	2'782'836

16. Passifs de régularisation

	2025 CHF	2024 CHF
Tiers	12'903'026	12'795'033
Actionnaires	6'352'941	11'668
Total	19'255'967	12'806'701

Cette rubrique comprend l'ajustement des contributions en couverture des charges de l'exercice pour un montant de CHF 6'046'727. A titre de comparaison, lors de l'exercice précédent, l'ajustement des contributions s'élevait à CHF 748'353 et était comptabilisé dans les actifs de régularisation.

Forces Motrices de la Gougra SA, Sierre

Annexe aux comptes

17. Dettes financières à court terme et à long terme

<u>Emprunt</u>	<u>Durée</u>	<u>Échéance</u>	<u>Taux</u>	<u>2025</u> <u>CHF</u>	<u>2024</u> <u>CHF</u>
Tiers	2022 - 2025	17.11.2025	2.50%	0	25'000'000
Tiers	2011 - 2027	15.11.2027	0.70%	10'000'000	10'000'000
Tiers	2013 - 2028	29.02.2028	2.70%	25'000'000	25'000'000
Tiers	2022 - 2029	16.01.2029	0.83%	15'000'000	15'000'000
Tiers	2020 - 2030	06.05.2030	0.50%	10'000'000	10'000'000
Tiers	2024 - 2031	27.06.2031	1.88%	15'000'000	15'000'000
Tiers	2024 - 2034	31.10.2034	1.60%	10'000'000	10'000'000
Tiers	2025 - 2035	27.02.2035	1.64%	10'000'000	0
Tiers	2025 - 2033	14.11.2033	1.78%	9'000'000	0
Tiers	2025 - 2035	13.11.2035	2.05%	10'000'000	0
Total des emprunts				114'000'000	110'000'000
Échéance < 1 an				0	25'000'000
Échéance < 1 à 5 ans >				60'000'000	50'000'000
Échéance > 5 ans				54'000'000	35'000'000

18. Provisions à court et long terme

	<u>2025</u> <u>CHF</u>	<u>2024</u> <u>CHF</u>
Décantation Tourtemagne		
Etat au 1er janvier	1'001'997	1'001'997
Etat au 31 décembre	1'001'997	1'001'997

La provision constituée pour couvrir les coûts de maintenance et de réhabilitation, incluant notamment les travaux de décantation, a été reclassée dans les provisions à court terme au 31 décembre 2025, dans la mesure où les travaux correspondants sont planifiés pour l'exercice 2026.

Conformément aux estimations retenues lors des exercices précédents, les coûts sont évalués à environ CHF 1 million tous les dix ans. À la date de clôture, la provision est considérée comme suffisante pour couvrir les coûts attendus. En conséquence, aucune dotation complémentaire n'a été comptabilisée au cours des exercices 2025 et 2024.

Forces Motrices de la Gougra SA, Sierre

Annexe aux comptes

19. Capital-actions

	2025 %	2024 %
Alpiq Suisse SA, Lausanne	54.0000	54.0000
Rhonewerke AG, Ernen	27.5000	27.5000
Commune d'Anniviers	7.7108	7.7108
Commune de Sierre	7.5000	7.5000
Commune de Chippis	1.7871	1.7871
Oiken SA, Sion	1.0000	1.0000
Commune de Chalais	0.5021	0.5021
Total	100.0000	100.0000

Le capital-actions se compose de 5'000'000 actions nominatives entièrement libérées de CHF 10 chacune. Les détenteurs d'actions ont droit aux dividendes et ont droit à une voix par action lors des Assemblées générales de la société.

Forces Motrices de la Gougra SA, Sierre

Annexe aux comptes

Informations complémentaires

Transactions avec des parties liées

Les créances ou engagements avec des parties liées existant à la date du bilan sont indiqués séparément dans les notes aux comptes de l'actif et du passif.

Les transactions avec des parties liées concernent exclusivement les actionnaires.

Le tableau ci-dessous présente le volume des transactions avec des parties liées figurant dans le compte de résultat au cours de l'exercice :

	2025 CHF	2024 CHF
Contributions en couverture des charges	33'103'361	33'874'860
Autres produits d'exploitation	197'913	208'387
Produits d'exploitation des parties liées	33'301'274	34'083'247
<i>En % du total des produits d'exploitation</i>	<i>98%</i>	<i>98%</i>
Achats et transports d'énergie	-1'798'602	-1'113'443
Matériel et prestations	-64'907	-60'314
Autres charges d'exploitation	-323'958	-322'207
Charges d'exploitation des parties liées	-2'187'467	-1'495'964
<i>En % du total des charges d'exploitation</i>	<i>8%</i>	<i>5%</i>
Charges financières	0	-47'806
Résultat financier des parties liées	0	-47'806
<i>En % du résultat financier</i>	<i>0%</i>	<i>3%</i>
Matériel et prestations des parties liées pour investissements	-363'258	-445'895
<i>En % des investissements de l'exercice</i>	<i>1%</i>	<i>2%</i>

Les livraisons et prestations relatives à des entreprises liées s'effectuent au prix de marché (prix qui aurait été convenu entre des tiers indépendants). Les charges et produits d'intérêts ont lieu aux taux observés sur les marchés financiers et dans le respect des intérêts fiscalement admis.

Organe de révision

	2025 CHF	2024 CHF
Prestations en matière de révision	18'942	18'942
Total	18'942	18'942

Forces Motrices de la Gougra SA, Sierre

Annexe aux comptes

Emplois à plein temps

Forces Motrices de la Gougra SA n'emploie pas de collaborateurs.
Par conséquent, il n'existe pas d'engagements de prévoyance.

Engagements conditionnels

Redevances hydrauliques et impôt spécial

À la suite des intempéries survenues en juin 2024 dans le Val d'Anniviers, des crues exceptionnelles ont entraîné des perturbations importantes dans l'exploitation des installations des Forces Motrices de la Gougra SA et empêché temporairement la capture d'une partie des débits disponibles.

Lors de l'établissement des décomptes relatifs aux exercices 2024 et 2025, les volumes d'eau non captés en raison de ces événements n'ont pas été inclus dans les décomptes transmis à l'État du Valais pour le calcul des redevances hydrauliques et de l'impôt spécial sur les forces hydrauliques. Une demande d'exonération a été adressée au Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH).

Dans l'attente de la prise de position des autorités cantonales, il subsiste un engagement conditionnel estimé à CHF 614'000 au 31 décembre 2025.

Hormis ces éléments, il n'existe aucun autre engagement conditionnel à la date du bilan.

Événement postérieur à la clôture

Après la date de bouclement des comptes au 31 décembre 2025, aucun événement significatif méritant d'être relevé n'est intervenu.

Les événements postérieurs à la date de clôture ont été considérés jusqu'au 24 mars 2026, date à laquelle les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Forces Motrices de la Gougra SA, Sierre

Proposition d'emploi du bénéfice au bilan

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de distribuer pour l'exercice 2025 un dividende de 5.70% du capital-actions (2024 : 5.85%) et de répartir comme suit le bénéfice au bilan :

	Proposition du CA portant sur l'exercice 2025 CHF	Décision AG portant sur l'exercice 2024 CHF
Report de l'exercice précédent	10'300	9'300
Résultat de l'exercice	3'010'000	3'080'000
Solde disponible au 31 décembre 2025	3'020'300	3'089'300
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-150'500	-154'000
Dividende 5.70% de CHF 50'000'000 (2024 : 5.85%)	-2'850'000	-2'925'000
Report à nouveau	19'800	10'300



KPMG SA
Avenue du Théâtre 1
Case postale 945
CH-1001 Lausanne

+41 58 249 45 55
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des Forces Motrices de la Gougra SA, Sierre

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels des Forces Motrices de la Gougra SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des fonds propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2025 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure du contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA



Alexandre Probst
Expert-réviser agréé
Réviser responsable



Léa Garofalo
Expert-réviser agréée

Lausanne, le 24 mars 2026

Annexes :

- Comptes annuels constitués du compte de résultat, du bilan, du tableau de flux de trésorerie, du tableau de variation des fonds propres et de l'annexe
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan